



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Luxembourg, le 26 février 2020



Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à

Madame le Ministre de la Justice

Concerne : question parlementaire n° 1925 de Madame la Députée Nancy Arendt

Madame la Ministre,

La question parlementaire sous rubrique vient de m'être transmise.

Elle a trait à l'accompagnement thérapeutique des enfants victimes d'abus sexuels, domaine qui n'est pas de la compétence du Ministre de la Famille et de l'Intégration.

En conséquence, je ne puis fournir de réponse à la question parlementaire n° 1925 de Madame la Députée Nancy Arendt.

Veillez agréer, Madame le Ministre de la Justice, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

Corinne CAHEN